

Bon à savoir: Le système scolaire suisse

● Le système scolaire suisse

Remarque préalable

La Suisse est divisée en **26 cantons**. Chaque canton est chargé de veiller à ce que les enfants reçoivent une éducation de base. Le système scolaire varie en fonction du canton et de la langue officielle parlée. Toutefois, il existe de plus en plus de similarités. Vous pourrez découvrir ci-dessous une brève description du système éducatif suisse:

→ www.edk.ch/dyn/11709.php (mots clés « système éducatif suisse ».)

À travers le projet HarmoS, les directeurs·trice cantonaux·ales de l'instruction publique ont pour objectif d'harmoniser l'enseignement obligatoire entre les différents cantons afin d'en assurer la qualité et la perméabilité.

À ce jour, 15 cantons ont adhéré au concordat HarmoS. La mise en œuvre de ce dernier se déroulera au cours des prochaines années. Les informations présentées dans ce document se basent sur ce concordat. Si vous souhaitez obtenir des informations sur des cantons en particulier, vous pouvez consulter le lien suivant:

→ www.edk.ch/dyn/15426.php

● L'école publique

Environ 95% des enfants en Suisse vont à l'école publique et seulement 5% dans une école privée. L'école publique joue un rôle important dans l'intégration: des enfants issus de différents milieux sociaux, linguistiques et culturels fréquentent la même école. L'école publique est gratuite pour tous les enfants.

Pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, l'école propose une large gamme d'aides: des cours de français, des séances avec un·e logopédiste ou un·e psychomotricien·ne, des cours de soutien en langues et en mathématiques, un service de tutorat, etc.

Les enfants qui ont une première langue (langue maternelle) différente du français peuvent suivre – dans de nombreux endroits et sur la base du volontariat – un enseignement dans leur langue et leur culture d'origine (classes LCO). Cet enseignement est proposé par des organismes publics et privés ou des communautés de migrants. Le canton leur apporte y une aide financière et / ou peut également proposer des cours similaires. Les cantons qui ont adhéré au concordat HarmoS s'engagent à ce que les cours LCO soient enseignés de manière politiquement neutre.

En Suisse, les enfants passent 11 années à l'école (de la 1H à la 11H). Cette période est divisée en :

École publique :

Degré primaire 1H-2H	Degré primaire 3H-8H	Degré secondaire I 9H-11H
-------------------------	-------------------------	------------------------------

En plus de l'école, les enfants peuvent être pris en charge dans des structures extrascolaires (ou parascolaires) avant ou après l'école ainsi que pendant le repas de midi.

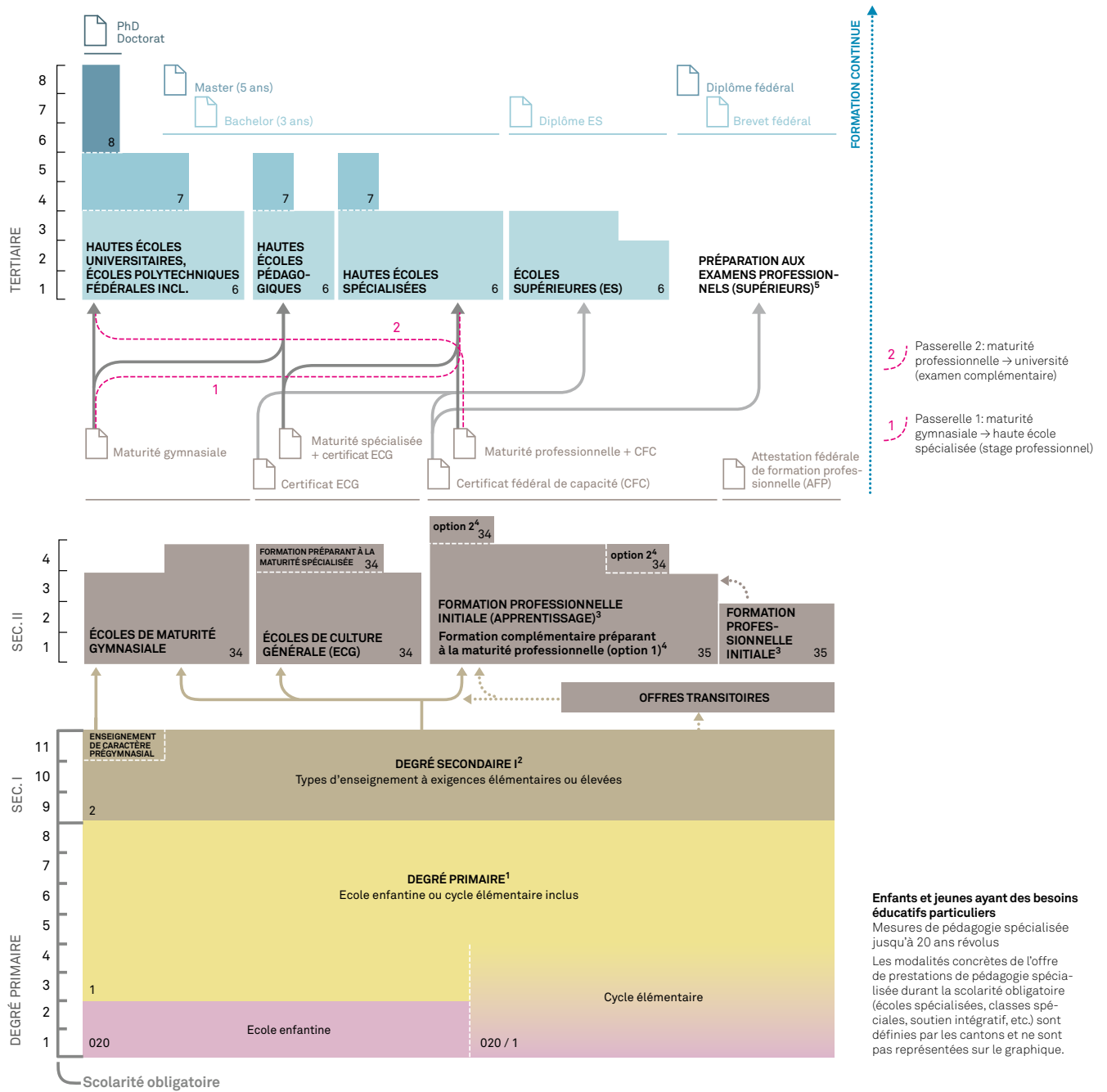
À l'issue de la **période de scolarité obligatoire**, c'est le gouvernement fédéral et les cantons qui sont responsables des formations qui suivent. Parmi elles, on compte :

La **formation professionnelle** initiale dure – selon le métier étudié – entre deux et quatre ans. Lors de cette formation, l'apprenti·e fait l'apprentissage d'un métier de manière à la fois pratique (trois à quatre jours de travail passés dans une entreprise) et théorique (un jour ou deux passés dans une école professionnelle). Cet apprentissage se clôt par un **examen professionnel**.

En plus de l'école, les enfants peuvent être pris en charge dans des structures extrascolaires (ou parascolaires) avant ou après l'école ainsi que pendant le repas de midi.

Environ 90 % des jeunes en Suisse passent un examen entre 18 et 19 ans (examen professionnel, diplôme professionnel ou maturité). Il est possible de changer d'orientation en suivant différentes passerelles qui permettent de poursuivre une formation supérieure. Avec une maturité gymnasiale, les jeunes peuvent étudier dans une haute école. Avec une maturité professionnelle, ils peuvent étudier dans une haute école spécialisée ou une école supérieure.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF SUISSE



© EDK CDIP CDEP CDPE, novembre 2015

ISCED | International Standard Classification of Education 2011

- ISCED 8
- ISCED 7
- ISCED 6
- ISCED 4
- ISCED 34 + 35
- ISCED 2
- ISCED 1
- ISCED 020

- ¹ Deux ans d'école enfantine ou les deux premières années d'un cycle élémentaire: ces années sont obligatoires dans la majorité des cantons
- ² Degré secondaire I: régime d'exception dans le canton du Tessin, quatre années de *scuola media* (selon art. 6 concordat HarmoS)
- ³ Formation professionnelle initiale (apprentissage): formation en entreprise + école professionnelle + cours interentreprises; formation scolaire à plein temps possible
- ⁴ Maturité professionnelle: parallèlement à l'apprentissage (option 1) ou après l'apprentissage (option 2); durée de l'option 2: 1 an à plein temps ou 1,5 à 2 ans à temps partiel
- ⁵ Examen professionnel fédéral / brevet fédéral = ISCED 6; examen professionnel fédéral supérieur / diplôme fédéral = ISCED 7

Les différents niveaux de l'école publique

● Degré primaire 1H–2H

Dans la plupart des cantons, la période de scolarité obligatoire débute avec la 1H et la 2H. Les enfants y font l'apprentissage, au travers de jeux et de leçons thématiques (par exemple les saisons, les animaux, la lumière, le cirque), de compétences spécifiques qui leur seront importantes pour la suite de leur scolarité. Par exemple, ils apprennent à écouter, s'exprimer, se concentrer sur un jeu ou vivre en communauté. La commune de résidence envoie automatiquement à tous les parents ayant un enfant de quatre ans une inscription à l'école. La scolarité débute toujours en août après les vacances d'été.

La 1H et la 2H sont la première forme **d'enseignement, d'éducation et de prise en charge** que reçoivent les enfants:

- Les enfants y acquièrent le goût du travail et de l'effort.
- Ils apprennent à respecter les règles de base de la coexistence, du respect, de la considération et de la responsabilité.
- Ils bénéficient d'un cadre protecteur propice à leur développement et font l'expérience du sentiment d'appartenance à un groupe.

Une ou deux fois par an a lieu un entretien entre l'enseignant-e et les parents. Ils y parlent de la situation de l'enfant ainsi que de son évolution au cours de l'année.

● De la 3H à la 8H

Dès la 3H, l'enfant est familiarisé avec les bases de l'apprentissage qui lui permettront d'aborder les niveaux scolaires suivants. Le but général de ce degré d'études est d'apprendre à l'enfant à travailler de manière autonome quelles que soient les matières étudiées.

Parmi les différentes matières, on compte la maîtrise de la langue /la lecture, les mathématiques, le chant / la musique, le dessin, l'activité physique / le sport, la couture / les travaux manuels, les us et coutumes ainsi que des matières correspondant à des sujets tels que l'homme, la nature et la technologie. Une première langue étrangère est enseignée à partir de la classe 5H et une deuxième à partir de la classe 7H. Le cours de religion n'est pas obligatoire.

Les parents des élèves sont convoqués une à deux fois par an à un entretien afin de les informer des progrès de leur enfant, de ses résultats et de ses éventuelles difficultés. De plus, l'enfant reçoit aussi un bulletin une ou deux fois par an. En cas de difficulté, l'enseignant-e propose de l'aide à l'enfant et essaie de trouver des solutions adaptées avec les parents. Au cours des premières années de scolarité d'un enfant, son travail est uniquement décrit (rapport d'évaluation), ensuite – généralement à partir de la 7H – il est noté (1 = moins bonne note, 4 = niveau satisfaisant, 6 = meilleure note).

● Degré secondaire I 9H–11H

Selon les cantons, le degré secondaire I dure trois ans et comporte deux ou trois sections. Les élèves y sont répartis en fonction de leurs résultats scolaires. Si leur travail s'améliore ou se dégrade au cours de l'année, les élèves peuvent passer d'une section à une autre.

L'enseignement du degré secondaire I approfondit les matières étudiées pendant le degré primaire et en introduit de nouvelles. Les matières suivantes sont enseignées au cours du degré secondaire I :

- les langues: le français ainsi que deux ou trois langues étrangères
- les mathématiques
- la nature et la technique: la chimie, la physique, la biologie, l'informatique
- l'espace, le temps, la société: l'histoire, la géographie
- l'éthique, la religion, la vie en communauté, l'orientation professionnelle
- l'économie: le travail, la gestion des travaux ménagers (et du budget familial)
- la créativité: réalisation de dessins, de vêtements ou d'un projet technique
- la musique
- l'activité physique et le sport

Au degré secondaire I, il est très important que les jeunes apprennent à travailler de façon autonome, qu'ils puissent réfléchir à leur travail et se fixer leurs propres objectifs d'apprentissage. Leurs projets ainsi que leur performance personnelle doivent leur faciliter l'entrée dans le monde professionnel.

Dans la plupart des cantons, les jeunes reçoivent un bulletin deux fois par an avec des notes évaluant leurs résultats dans les différentes matières. Selon le canton, il peut être accompagné d'un rapport d'évaluation dans lequel les résultats de l'élève sont décrits avec des mots.

À la fin des trois années du degré secondaire I, les jeunes obtiennent un certificat de fin d'étude. Avec lui s'achève l'obligation scolaire.

Le degré secondaire I sert de préparation aux écoles de maturité gymnasiale, aux écoles de culture générale (ECG) et à la formation professionnelle.

● Aide aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux

Dans la mesure du possible, les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux suivent des cours dans une classe ordinaire mais reçoivent une aide ou des aides supplémentaires.

Ces besoins éducatifs spéciaux peuvent avoir les raisons suivantes :

- facultés très développées au détriment d'autres facultés,
- problèmes d'apprentissage et de comportement,
- autre première langue parlée à la maison.

Exemples choisis:

Cours de français	Pour les enfants et les jeunes qui ne sont pas de langue maternelle française. Le cours de langue peut être intégré à l'enseignement durant les deux premières années de scolarité ou prendre la forme d'un cours intensif dès la 3H et au degré secondaire.
Logopédiste	Elle-il aide les enfants ayant des troubles du langage lorsqu'ils parlent et les difficultés qui y sont associées à l'écrit.
Psychomotricien-ne	Lors de troubles du comportement et de la motricité souvent associés à des problèmes touchant d'autres domaines du développement des enfants. Ils font des expériences sensorielles et motrices et apprennent à mieux trouver leur place dans le monde qui les entoure tout en améliorant le contact avec leurs semblables.
Enseignant-e spécialisé-e	Elle-il aide les élèves ayant des problèmes d'apprentissage et de comportement et travaille en étroite collaboration avec l'enseignant-e. Cette aide vise également à renforcer les enfants et les jeunes. Elle est adaptée à leurs besoins et les aide à progresser à l'école et en société.

Source (en allemand): www.stadt-zuerich.ch/content/ssd/de/index/volksschule/besondere_beduerfnisse.html